

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MERBES-LE-CHATEAU

Séance du: 23 août 2019

Présents: Ph. LEJEUNE, Bourgmestre  
J-Ph. GOFFIN, J. VANDER JEUGT, V. PREAUX, Echevins  
E. WIARD, A. REMANT, H. PREVOT, F. MANIAS, Ph. DEWOLF, L. PILATE, V. DAFPE,  
G. BROOTCORNE, Conseillers  
L.DEJARDIN, Directrice Générale ff

Objet: **Déclaration de Politique du Logement 2019-2024 - adoption**

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1123-27 § 1er ;

Vu que l'article 187, paragraphe 1<sup>er</sup> du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable précise que « *les communes élaborent une déclaration de politique du logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent* ». Cette déclaration doit être adoptée par le conseil communal dans les neuf mois suivant le renouvellement du conseil. Ce dernier ayant eu lieu le 3 décembre 2018, la déclaration devra donc être adoptée pour début septembre ;

Vu que cette déclaration reprend les priorités et actions que la commune entend mener au cours des six prochaines années en matière de logement ;

Attendu que cette déclaration doit être soumise à l'adoption du Conseil communal ;

Après en avoir délibéré, par 12 oui, DECIDE

Article 1. D'adopter la déclaration de politique du logement 2019-2024.

Article 2. De publier cette Déclaration de politique communale conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pendant une durée de 10 jours au moins. Cette Déclaration de politique communale sera mise sur le site internet communal.

Par le Conseil,

La Directrice Générale ff,

L. DEJARDIN



Le Bourgmestre,

Ph. LEJEUNE

